



Guide du financement CREation : Souveraineté alimentaire et des Terres

Résumé du programme

CREation est un programme de financement à plusieurs niveaux qui soutiendra des projets basés sur les forces, centrés sur la communauté et menés par des jeunes, qui se dérouleront dans des communautés à travers le Canada. Les groupes et collectifs de jeunes de base (composés de trois jeunes autochtones ou plus âgés de 15 à 29 ans) peuvent demander un financement pour soutenir des programmes et des projets communautaires, tout en bénéficiant de possibilités novatrices de mentorat, de formation et de renforcement des capacités.

Un financement allant jusqu'à 25 000 dollars sera accordé aux projets/groupes qui cherchent à créer des changements communautaires percutants et à accroître le bien-être, la résilience et l'engagement des jeunes autochtones.

Le volet Souveraineté alimentaire et des Terres vise à créer plus d'occasions de participer à des programmes fondés sur la Terre, d'apprendre davantage sur les aliments et les médicaments et de s'engager auprès des Gardiens des savoirs. Les projets de ce volet doivent être dirigés par de jeunes Autochtones, bien que des activités communautaires et intergénérationnelles peuvent être organisées. On lance ce programme en automne 2022 afin de faire en sorte que ce financement puisse soutenir des projets qui dureront une année complète en 2023 et qui couvre la totalité d'une saison de croissance. En plus, on vise à fournir des occasions multi-saisonnières pour s'engager avec et sur la terre.

Priorités du volet de subvention

Ce volet a comme priorité de soutenir :

- Les groupes populaires et collectifs autochtones
- Les groupes qui ont de l'expérience quant à la gestion de programme et de projet, mais qui cherchent à étendre leur programmation ou à essayer quelque chose de nouveau
- Les projets d'envergure approprié au financement fourni (c'est-à-dire que le nombre et la fréquence des engagements sont cohérents avec le financement demandé)
- Les projets multidimensionnels (c'est-à-dire qu'ils font plus qu'une seule chose et cherchent à améliorer le bien-être en général)

Domaines d'activité du programme

Les projets retenus s'inscriront dans les domaines suivants :

Jardins communautaires et programmes sur le savoir en matière d'aliments

Des projets qui ont pour but l'amélioration de l'accès aux aliments, le savoir en matière d'aliments traditionnels et sains et le renforcement des compétences en matière de plantation, de culture et de récolte. Les projets dans ce domaine peuvent inclure : des jardins communautaires, des initiatives visant à créer des jardins familiaux, des ateliers de cuisine, de récolte et de conservation, etc.

Liens à la Terre – espace numérique

Des projets qui aideront les jeunes à accéder aux enseignements sur l'alimentation et la Terre dans l'espace numérique. Ceci peut inclure des campagnes de médias sociaux en ligne, des vidéos, des ateliers numériques, etc. Les projets peuvent porter sur le partage des connaissances, mais aussi sur la préservation des connaissances des aînés et des Gardiens du savoir.

Camps et programmes basés sur les Terres

Des projets qui inciteront les jeunes à participer à des programmes sur la Terre. Ceci peut inclure des camps résidentiels ou des séries d'ateliers. Les projets viseront à renforcer le lien des jeunes avec la Terre et leur connaissance des enseignements relatifs aux aliments et à la terre. Les projets dans ce domaine d'intérêts peuvent inclure : des promenades médicinales, des cérémonies, des activités fourragères, des projets aquatiques (tels que des promenades sur l'eau), des activités récréatives basées sur la Terre (par exemple, le canoë), des camps linguistiques, la chasse et la pêche traditionnelles et toutes autres activités.

Systemes alimentaires durables

Des projets qui ont pour but de revitaliser les systèmes alimentaires traditionnels, y compris l'augmentation de la base des connaissances de la communauté en matière de préservation et de réémergence. Les projets peuvent inclure des activités telles que l'amélioration de la santé des sols, la cartographie du territoire pour identifier les facteurs de risque (tels que le ruissellement des produits chimiques, les espèces envahissantes), l'apprentissage des histoires en matière de nourriture, les projets de plantation et la protection des écosystèmes aquatiques (revitalisation du riz sauvage, fraie du saumon, etc.)

Admissibilité

CREation accordera la priorité au financement de groupes de jeunes de base composés d'un minimum de 3 jeunes dont au moins 2 s'identifient comme autochtones.

Veillez noter que pour les besoins de ce programme, l'ÉRC définit les Autochtones comme étant les membres inscrits et non inscrits des Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada, vivant à la fois dans les réserves et hors réserve.

Les groupes et les projets éligibles comprennent :

- Groupes et collectifs de jeunes de base non constitués en société
- Petits groupes de jeunes constitués en société (remarque : l'ÉRC définit une petite organisation comme des groupes qui comptent de 1 à 8 employés à plein temps et dont le budget de fonctionnement est inférieur à 500 000 dollars)
- Conseils Jeunesse

Groupes et projets inadmissibles :

- Particuliers
- Projets qui ne sont pas dirigés par des jeunes (ou dans lesquels la majorité des dirigeants sont âgés de 30 ans et plus)
- Organisations non autochtones
- Projets se déroulant à l'extérieur du Canada
- Sociétés à but lucratif

Dépenses inadmissibles

CRE ne financera ni les projets de nature politique, ni les projets qui impliquent la distribution de substances contrôlées (l'alcool, du tabac non-traditionnel, de la marijuana, des substances illégales, etc.), ni les activités qui se passent à l'extérieur du Canada (voyages, hébergements, nourriture, etc.)

Processus d'évaluation

Les demandes de subvention seront examinées par un comité de subvention communautaire. Ce comité comprend : des membres du cercle consultatif, des membres de la communauté, des jeunes autochtones ainsi que d'autres gardiens du savoir. Tous membres auront de l'expérience quant à la gestion de programmes et d'initiatives, à la supervision de projets et au soutien communautaire. Le comité d'examen sera composé à 100% de personnes autochtones et un minimum de 75% seront aussi des jeunes.

Renforcement des capacités

Tous les groupes financés devront participer à des ateliers de formation/développement des compétences en ligne sur la gestion, l'animation, l'évaluation et la présentation de rapports sur les programmes. Des séances d'orientation seront organisées pour tous les nouveaux bénéficiaires. Tous les bénéficiaires se verront attribuer un membre du personnel de l'ÉRC et auront des réunions individuelles avec ce membre du personnel tout au long du projet.

Rapports et évaluations

Les bénéficiaires de subventions seront invités à rendre des comptes deux fois sur leurs projets.

Évaluation à mi-parcours (4-5 mois après le début du projet) : Les bénéficiaires de subventions rencontreront par voie virtuelle une équipe de CREation pour discuter des défis et des succès. Les bénéficiaires partageront des mises à jour sur les dépenses budgétaires, les activités réalisées et l'accès des jeunes.

Rapport final (2 mois après l'achèvement du projet) : Les bénéficiaires de subventions soumettront un rapport budgétaire et un rapport d'évaluation. Les bénéficiaires recevront une copie du rapport d'évaluation dans le premier mois suivant la date de début de leur projet.

Surveillance financière et tutelle

Les candidats de plus de 18 ans n'ont pas besoin d'un administrateur externe et, s'ils sont retenus, ils recevront directement les fonds de la subvention.

Les candidats retenus âgés de 15 à 17 ans devront faire appel à un membre de la communauté locale de confiance âgé de plus de 18 ans ou à une organisation à but non lucratif pour administrer leur subvention. Il peut s'agir d'une personne que les candidats connaissent déjà ou que l'ÉRC peut aider à mettre en relation avec une organisation ou un membre de la communauté qui le souhaite, ainsi qu'à créer un accord de tutelle garantissant que les jeunes seront soutenus.

Déblocage des fonds

L'ÉRC n'émet pas de chèques. Les fonds seront envoyés aux bénéficiaires par virement bancaire ou dépôt direct à partir de Plooto. Les bénéficiaires recevront les fonds dans les deux semaines suivant la soumission d'une convention de financement signée.

Calendrier

| Étapes | Période d'application |
|----------------------------|-----------------------|
| Ouverture des candidatures | 1 novembre 2022 |
| Date limite de candidature | 30 novembre 2022 |
| Décisions rendues | 31 janvier 2023 |
| Date de début du projet | 1 février 2023 |
| Date de fin du projet | 31 janvier 2024 |
| Rapport final à remettre | 31 mars 2024 |

Questions

L'ÉRC encourage les candidats à contacter l'organisme s'ils ont des questions. Veuillez envoyer un courriel à gwen@canadianroots.ca pour parler à un membre de l'équipe.